

**Règlement de la Municipalité régionale
de comté d'Arthabaska**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA**

Règlement numéro 216 modifiant le règlement numéro 200 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, ayant trait aux périmètres d'urbanisation des Villes de Warwick et Victoriaville de même que de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford

ATTENDU QUE par une décision datée du 15 mars 2006 portant le numéro de dossier 344624, la CPTAQ a ordonné l'exclusion de la zone agricole d'une partie de territoire située dans le secteur de la Salle du Canton, rue Saint-Louis Ouest, dans la Ville de Warwick, aux fins d'agrandissement du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la cartographie concernant le périmètre d'urbanisation de la Ville de Warwick, afin de mettre en œuvre cette décision de la CPTAQ et d'effectuer certaines corrections et mises à jour;

ATTENDU QUE par une décision datée du 13 juin 2006 portant le numéro de dossier 344554, la CPTAQ a ordonné l'exclusion de la zone agricole d'une partie de territoire située dans le secteur du boulevard Arthabaska Ouest, du rang Nault et de la rue Couture, dans la Ville de Victoriaville, aux fins de développement commercial;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la cartographie concernant le périmètre d'urbanisation de la Ville de Victoriaville, afin de mettre en œuvre cette décision de la CPTAQ et d'effectuer certaines corrections et mises à jour;

ATTENDU la résolution numéro 07-07-220 du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford demandant à la MRC d'Arthabaska de modifier le périmètre d'urbanisation, afin de procéder à un changement de zone de développement prioritaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la cartographie concernant le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford, afin de donner suite à la demande du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford et d'effectuer certaines corrections et mises à jour;



Règlement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, ayant trait aux périmètres d'urbanisation des Villes de Warwick et Victoriaville de même que de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford a été adopté par résolution à la session ordinaire du 17 octobre 2007;

ATTENDU QU'une copie du projet du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la session à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Christian MARTEL lors de la session ordinaire du 17 octobre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

REMPLACEMENT DE LA CARTE NUMÉRO P.U. 11

2. La carte numéro P.U. 11 intitulée « WARWICK (v) 39077 », à l'échelle 1:10 000, représentée à l'annexe cartographique 1 faisant partie intégrante du règlement numéro 200 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, est remplacée par la nouvelle carte numéro P.U. 11 jointe à l'annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante.

REMPLACEMENT DE LA CARTE NUMÉRO P.U. 10

3. La carte numéro P.U. 10 intitulée « AGGLOMÉRATION DE VICTORIAVILLE », à l'échelle 1:12 500, représentée à l'annexe cartographique 1 faisant partie intégrante du règlement numéro 200 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, est remplacée par la nouvelle carte numéro P.U. 10 jointe à l'annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**Règlement de la Municipalité régionale
de comté d'Arthabaska**



REPLACEMENT DE LA CARTE NUMÉRO P.U. 22

4. La carte numéro P.U. 22 intitulée « SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD (p) 39170 », à l'échelle 1:10 000, représentée à l'annexe cartographique 1 faisant partie intégrante du règlement numéro 200 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, est remplacée par la nouvelle carte numéro P.U. 22 jointe à l'annexe C au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTRÉE EN VIGUEUR

5. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.


Lionel FRÉCHETTE, préfet


M^e Gilles GAGNON, secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION : 17 octobre 2007
ADOPTION : 28 novembre 2007
ENTRÉE EN VIGUEUR : 24 janvier 2008.

Note : Les originaux des annexes sont déposés au dossier 1-4-4 / 02 216 pour faire partie intégrante du présent règlement.



Municipalité régionale de comté d'Arthabaska

Règlement numéro 216 modifiant le règlement numéro 200 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, ayant trait aux périmètres d'urbanisation des Villes de Warwick et Victoriaville de même que de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford

390	Municipalité	Date d'affichage
39005	Saints-Martyrs-Canadiens	2008-02-11
39010	Ham-Nord	2008-02-05
39015	Notre-Dame-de-Ham	2008-02-09
39020	Saint-Rémi-de-Tingwick	2008-02-11
39025	Tingwick	2008-02-05
39030	Chesterville	2008-02-06
39035	Chester-Est	2008-02-05
39042	Saint-Norbert-d'Arthabaska	2008-02-07
39045	Norbertville	2008-02-07
39060	Saint-Christophe-d'Arthabaska	2008-02-04
39062	Victoriaville	2008-02-04
39077	Warwick	2008-02-04
39085	Saint-Albert	2008-02-22
39090	Sainte-Élisabeth-de-Warwick	2008-02-05
39097	Kingsey Falls	2008-02-14
39105	Sainte-Séraphine	2008-02-04
39117	Sainte-Clotilde-de-Horton	2008-02-08
39130	Saint-Samuel	2008-02-05
39135	Saint-Valère	2008-02-06
39145	Saint-Rosaire	2008-02-05
39150	Sainte-Anne-du-Sault	2008-02-07
39155	Daveluyville	2008-02-05
39165	Maddington	2008-02-04
39170	Saint-Louis-de-Blandford	2008-02-06
	MRC d'Arthabaska	2008-01-29